

LA POUPONNE

N° 95 SEPTEMBRE 2018

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 SEPTEMBRE 2018 - EXTRAITS

Présents : Patrick **MILLET**, Christiane **BOUCHARD**, Sébastien **CAILLET**, Hélène **DENOYER**, René **DESSERRIERES**, Céline **GALLONE**, Valérie **GARÇON**, Guylaine **MEILLAN**, Jean-Pierre **MINAND**, Philippe **NOUVEAU** et Claude **VIARD**.

Absents excusés :

Gilbert **GRANDJEAN** (qui donne pouvoir à René **DESSERRIERES**)
Hervé **FONTAINE** (qui donne pouvoir à Philippe **NOUVEAU**)
Céline **TROPIBANI** (qui donne pouvoir à Hélène **DENOYER**)

Secrétaire de séance : Christiane **BOUCHARD**

En préambule à la réunion du Conseil Municipal,
Mme Emilie **SCIARDET**, architecte des bâtiments de France, cheffe de l'UDAP de l'Ain, M. Baptiste **MEYRONNEINC**, architecte des bâtiments de France, adjoint à la cheffe de Service et Mme Elise **GARCIA**, architecte, sont intervenus sur l'éventuelle mise en place d'une protection du patrimoine communal.

Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance à 19h30 en demandant s'il y a des questions concernant le compte-rendu du précédent conseil municipal.
Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Emplois communaux : service technique

A l'unanimité le conseil municipal accepte de placer 2 agents des services techniques en position de stagiaire.

CDG01 - convention assistance juridique :

Le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de faire appel à un service juridique pour élaborer le marché public concernant le renouvellement du contrat des assurances communales. Après présentation de deux devis, le conseil municipal retient l'offre la mieux disante du CDG01 pour 2 875 € HT. Une convention sera signée entre la commune et le centre de gestion.

Caution appartement « meublé »

La caution de 200 € ne sera pas remboursée au dernier locataire, le loyer de juillet restant impayé.

Bibliothèque : charte informatique et convention bénévole :

Pour le bon fonctionnement de la bibliothèque municipale et dans le cadre du RGPD, une charte informatique et une convention « bénévole » seront mise en place.

Prochain conseil municipal le 22 octobre à 19h30.

PERISCOLAIRE



La rentrée 2018-2019 pour le périscolaire de St Sorlin s'est bien déroulée. Les enfants ont retrouvé leur trois animatrices.

Une équipe dynamique et accueillante, salariée de l'association.

Cette année, les horaires du Périscolaire ont évolué, avec une plage matinale de 7h10 à 8h40 et pour l'après-midi de 16h30 à 18h30. Le coût reste inchangé, 1,25 € la demi-heure consommée ou planifiée

Environ 70 enfants sont inscrits au Périscolaire, que ce soit pour une garde occasionnelle ou une présence régulière tout au long de la semaine.

Une activité « Anglais » sera mise en place le mardi soir, de 17h30 à 18h30, à partir des vacances de la Toussaint : une participation sera demandée aux parents.

Le périscolaire cherche des personnes pouvant réaliser une animation pédagogique (soutien scolaire, théâtre, musique...) d'une heure, en encadrant 8 à 10 enfants, sur un créneau régulier, rémunéré.

De même, l'association recherche des bénévoles, parents, grands-parents, pour remplacer une animatrice en cas d'absence et ainsi pouvoir maintenir notre capacité d'accueil des enfants tout au long de l'année.

Si vous souhaitez des renseignements sur le fonctionnement du Périscolaire ou si vous êtes intéressés pour proposer une animation ou effectuer un remplacement, n'hésitez pas à nous contacter, par mail : Periscolaire_StSo@outlook.fr ou par téléphone au 06 06 44 50 54.



Déclaration annuelle de ruches : Du 1^{er} septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août 2018. Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2018).

INFORMATION EDF/ASN

EDF annonce le lancement de 2 concertations publiques concernant les centrales nucléaires voisines :

1. Concertation sur l'amélioration de la sûreté des réacteurs de 900MW (grand carénage) concerne la centrale de Bugey.

Accessible prochainement sur Internet à l'adresse :
<https://concertation.suretenucleaire.fr/>

2. Démantèlement du réacteur Superphénix (INB n°91).

Accessible jusqu'au 25/09 sur le site de l'Autorité de Sûreté Nucléaire :
www.asn.fr

Toute personne intéressée est invitée à participer à ces concertations en s'informant, en posant des questions, en publiant ses avis et ses points de vue, en réagissant aux échanges se déroulant sur les plateformes numériques dédiées.

Par ailleurs, la Commission Locale d'Information de la centrale annonce sa prochaine réunion publique qui aura lieu le 12 novembre prochain, au CIR de St Vulbas



AGENDA

SEPTEMBRE :

Dimanche 23 : La St So Course

Mardi 25 : AG exceptionnelle du sou des écoles à 20h00 salle du stade

Samedi 29 : Concours de tarot

OCTOBRE :

Vendredi 12 : fermeture de la mairie

Vendredi 19 : Distribution des sacs jaunes au local technique
de 16 H à 18 H30

NOVEMBRE :

Dimanche 11 : Cérémonie

Dimanche 18 : Sainte Cécile

Dimanche 18 : Batterie fanfare l'Echo des Roches

Dimanche 25 : Repas des aînés CCAS



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Mardi et Vendredi : de 15h à 18h - Jeudi : 8h30 à 12h - Tel : 04.74.35.73.78

Adresse email secrétariat mairie : mairiestso@orange.fr

Site Internet : <http://www.saint-sorlin-en-bugey.info>

Commission Communication : lapouponne01@gmail.com



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :

.info

Tous les vendredis de 16h à 19h



Dans le but de toucher de nouveaux lecteurs, l'équipe des bénévoles de la Bibliothèque Municipale

➤ envisage l'ouverture d'une nouvelle plage horaire en complément du vendredi et ce, dès janvier

➤ propose 3 options :

mardi de 17h à 18h

samedi de 9h à 11h

samedi de 10h à 12h

Merci de bien vouloir cocher l'option qui vous conviendrait et restituer ce coupon dans la boîte aux lettres de la mairie avant le 31 octobre 2018